

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 2024-20**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 1

Pour : 8

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 12 février 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Philippe à BOISSET André

**Secrétaire de séance** : BERTHALON Jérôme

**Objet** : DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DU SECTEUR DES ALLOUVIERS - DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins s'est engagée, au titre de la GEMAPI, dans des travaux de protection du secteur des Allouviars face au risque de crue.

La canalisation d'eau potable qui alimente de camping et la station d'épuration se trouvant au milieu de la nouvelle digue, la Commune souhaite la déplacer et ce, de façon pérenne. Monsieur le Maire rappelle que la compétence « Eau Potable » est communale.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès des services de l'état dans le cadre de la DETR et propose le plan de financement suivant :

Département des Hautes-Alpes (30%) :	27 000.00 €
DETR (50%) :	45 000.00 €
Autofinancement :	18 000.00 €
Montant total du programme HT :	90 000.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve** l'exposé du Maire.

**Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme**  
**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

